

**PROCES-VERBAL
DU COMITE SYNDICAL
DU VENDREDI 13 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le treize mars à quatorze heures, le Comité Syndical du syndicat mixte du Point Fort, s'est assemblé à la salle de réunion du syndicat mixte du Point Fort - Hôtel Bled – 50620 CAVIGNY, sous la présidence de M. Laurent PIEN, Président.

Date de convocation : 27 février 2026

Compétence obligatoire	Compétence déchèteries	Compétence transfert
Présents :		
CA Saint-Lô Agglo : M. Claude JAVALET, Mme Lydie BROTON, M. Jean-Yves LETESSIER, Mme Sylvie LEBLOND, Mme Evelyne MASSICOT, M. Antoine AUBRY, M. Éric FOLLAIN, M. Dominique QUINETTE, M. Laurent PIEN, M. Pascal LANGLOIS, Mme Morgane BUISSON, M. Patrick SIMON, Mme Virginie METRAL, M. Jacques CLAIRAUX, M. Valentin GOETHALS, M. Philippe BRIARD, M. Jérôme VIRLOUVET	X	X
CC Villedieu Intercom : M. Pascal RENOUF, M. Michel LHULLIER, M. Serge BOSSARD, M. Samuel PACEY	X	X
CC Coutances Mer et Bocage : Mme Corinne CLEMENT, Mme Aurélie GIGAN		X
CC Côte Ouest Centre Manche : M. Christophe GILLES, M. Damien PILLON (jusqu'à la délibération n°2026-09)		
CC Baie du Cotentin : Mme Marie-Agnès HEROUT, Mme Chantal LELAVECHEF	X	X
Pouvoirs :		
Excusés : M. Hubert LHONNEUR, Mme Céline LAUTOUR, M. Michel LEBLANC, (CC Baie du Cotentin) ; M. Denis LECLUZE, M. Emmanuel LUNEL, Mme Nicole GODARD (CA Saint-Lô Agglo) ; M. Loïck ALMIN (CC Côte Ouest Centre Manche) ; M. Jean LE BEHOT, M. Charly VARIN (Villedieu Intercom) ; M. Hubert GUILLOTTE (CC Coutances mer et bocage)		
Nb de délégués en exercice : 37 Nb de délégués titulaires présents : jusqu'à la délibération n°2026-09 : 27 à partir de la délibération n°2026-10 : 26 Nb de délégués suppléants présents : 0 Nb de pouvoirs : 0		

M. Pascal LANGLOIS a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

Approbation du compte rendu du comité syndical du 13 février 2026

Délibérations – Compétence générale

Présentation de la note synthétique CFU 2025 et BP 2026

- Délibération n°2026-08 : Approbation du Compte financier unique (CFU) 2025
- Délibération n°2026-09 : Approbation du budget primitif (BP) 2026

- Délibération n°2026-10 : Bilan et révision des Autorisations de programmes (AP) et crédits de paiement (CP)
- Délibération n°2026-11 : Création de deux postes d'adjoints techniques territoriaux pour accroissement temporaire d'activité

Affaires en cours

Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 13 février 2026

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation de la note synthétique CFU 2025 et BP 2026 et vote du CFU 2025 et du BP 2026

M. PIEN rappelle que le compte financier unique constitue le document budgétaire qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Puis M. PIEN donne la parole à M. FOLLAIN, vice-président en charge des finances.

La note de présentation brève et synthétique a été envoyée aux délégués avec la convocation. Un diaporama est présenté, mettant en avant les points clé du CFU 2025, et notamment les écarts significatifs par rapport au budget primitif (BP) qui avait été voté pour 2025.

■ CFU 2025- Section de fonctionnement - Dépenses

	BP 2025+DM	CFU 2025	Ecarts
011 - Charges à caractère général	8 290 K€	7 636 K€	-654 K€
012 - Charges de personnel	3 653 K€	3 618 K€	-35 K€
65 - Autres charges de gestion courante	448 K€	415 K€	-33 K€
66 - Charges financières	1 692 K€	1 692 K€	0 K€
67 - Charges exceptionnelles	1 K€	0 K€	-1 K€
68 - Dotations aux provisions	1 755 K€	1 755 K€	0 K€
Dépenses réelles de fonctionnement	15 838 K€	15 116 K€	-722 K€
042 / 6761 - Différences sur réalisations	0 K€	52 K€	-52 K€
042 / 675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées	0 K€	16 K€	16 K€
042 / 6811 - Dotations aux amortissements	1 947 K€	1 864 K€	-84 K€
042 / 6862 - Dotations aux charges financières	1 674 K€	1 674 K€	0 K€
Opérations d'ordre	3 622 K€	3 605 K€	-17 K€
TOTAL Dépenses de fonctionnement	19 460 K€	18 721 K€	-739 K€

Principaux écarts :

Chapitre 011 : charges à caractère général – 654 K€

Des dépenses non réalisées en 2025 ou moindres

- ✓ Normantri - 172 K€ de frais fixes reportés sur 2026
- ✓ Dépenses d'entretien matériels et véhicules – 104 K€ qui ont également permis de réduire le recours aux locations de véhicules et engins en cas de panne - 35 K€
- ✓ Traitement des branchages – 71 K€ correspondant à 10 666 T traitées au lieu de 15 000 T prévues
- ✓ Traitement du plâtre, des huisseries et de l'amiante – 53 K€
- ✓ Traitement des lixiviats - 29 K€ : 20 000 m³ traités, conformes aux prévisions, mais un tarif non révisé par le prestataire
- ✓ Opération broyage en déchèteries (particuliers) – 18 K€ : besoins moindre / prévisionnel

Chapitre 012 : charges de personnel – 35 K€

Des dépenses de personnel maîtrisées

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante – 33 K€

- ✓ Le stockage d'argile sur l'ISDI de Saint-Fromond a été moins important que prévu, diminuant le montant de l'indemnité liée

La section de fonctionnement affiche un total de dépenses de 18 721 K€, soit 739 K€ de moins que la prévision budgétaire. Ce résultat provient notamment de dépenses moindres ou non réalisées :

- sur les charges à caractère général (- 654K€),
- sur les charges de personnel (-35K€), dont un agent du service administration parti en septembre et non remplacé ;
- et sur les autres charges de gestion courante (-33K€).

■ CFU 2025- Section de fonctionnement - Recettes

RECETTES	BP 2025+DM	CFU 2025	Ecarts
013 - Atténuation de charges	123 K€	186 K€	63 K€
70 - Produits des services	3 198 K€	4 119 K€	921 K€
74 - Participations des communes	9 720 K€	9 767 K€	48 K€
74 - Participations autres organismes	2 610 K€	3 835 K€	1 225 K€
75 - Autres produits de gestion courante	72 K€	87 K€	15 K€
76 - Produits financiers	2 959 K€	2 959 K€	0 K€
77 - Produits exceptionnels	43 K€	110 K€	67 K€
78 - Reprise sur provisions	565 K€	325 K€	-240 K€
Recettes réelles de fonctionnement	19 290 K€	21 389 K€	2 099 K€
042 / 7761 – Diff. sur réalisations	174 K€	174 K€	0 K€
042 / 777 - Quote-part des subventions	0 K€	0 K€	0 K€
Opérations d'ordre	174 K€	174 K€	0 K€
TOTAL Recettes de fonctionnement	19 464 K€	21 563 K€	2 099 K€
Résultat section de fonctionnement	4 K€	2 842 K€	2 838 K€

Principaux écarts :

Chapitre 70 – produits des services + 921 K€

- ✓ Apports clients DIB + 407 K€
- ✓ TGAP sur apports clients DIB + 135 K€
- ✓ Reprises matières recyclables + 212 K€
- ✓ Accès déchèteries professionnels et communes + 120 K€
- ✓ Locations zones de stockage emballages + 10 K€

Chapitre 74 – Participations des communes et soutiens des éco organismes + 1 273 K€

- ✓ Participation des communes : + 48 K€ réajustement de la participation CC Baie du Cotentin en fin d'année
- ✓ Citeo + 1 162 K€ : soutiens 2025 papier et emballages plus importants de + 605 K€. Solde emballages 2024 + 550 K€

Chapitre 75 – autres produits de gestion courante + 15 K€

Recettes non prévues en cessions de biens divers + 6 K€

Chapitre 77 – produits exceptionnels + 67 K€

Cessions de pelle sur chenilles + 15 K€ et terrain à Saint Lô Agglo + 50K€

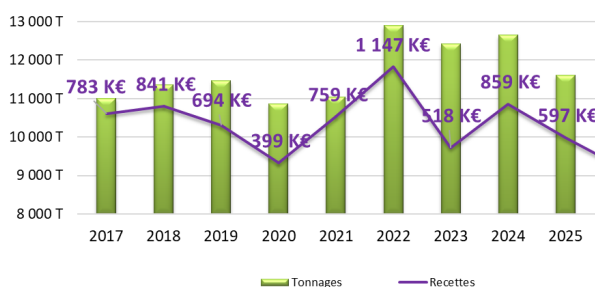
Chapitre 78 – reprises sur provisions -240 K€

Déstockage partiel du compost déclassé (2 190 T déstockées en 2025). Le solde de 240 K€ sera repris en 2026

La section de fonctionnement affiche un total de recettes de 21 563 K€, soit 2 099 K€ de recettes de plus que la prévision budgétaire. Cela s'explique notamment par :

- des tonnages de DIB traités pour les clients plus importants que les tonnages inscrits au budget (20 791 t traitées contre 15 760 t prévues), et représentant +407 K€ (ainsi que +135 K€ de TGAP supplémentaire facturée) ;
- malgré des cours de reprise des matériaux peu favorables, des recettes matière représentant +212 K€ par rapport aux cours plancher inscrits par prudence au budget ;
- des accès déchèteries professionnels et communes en hausse (+120K€) suite principalement à la mise en place de la facturation des apports effectués par les communes, au même titre que les professionnels ;
- des soutiens des éco-organismes plus élevés (+ 1 162K€), provenant notamment de Citeo avec un solde 2024 (+550 K€), et des soutiens plus élevés en lien avec les tonnages collectés ;
- des produits exceptionnels plus élevés avec la cession d'une pelle et la vente d'une parcelle à Saint-Lô Agglo.

Evolution des recettes matières recyclables



La participation des communes a représenté 9 767 K€. Elle est supérieure de 47 K€ à celle prévue au BP 2025. Ces 47 K€ ont été facturés à la CC Baie du Cotentin car la collecte des colonnes d'emballages par le Point Fort Environnement prévue initialement sur un trimestre a été effectuée pendant toute l'année. M. PIEN rappelle qu'il s'agit d'un syndicat à la carte et que la participation est calculée en fonction du service rendu.

souhaitable qu'il y ait une solidarité ente les EPCI du projet ValEDOM pour le traitement de leurs déchets ultimes pendant cette période intermédiaire. Il faudra réétudier ces arbitrages, sachant que le temps pour les autorisations administratives est long.

■ CFU 2025- Section d'investissement

Les dépenses d'équipement sont inférieures de 1 943 K€ aux dépenses prévues car certaines n'ont pas été réalisées en 2025 et font l'objet d'un report en 2026. C'est le cas principalement pour les travaux d'aménagement des casiers de la zone 5 de l'ISDND de Saint Fromond qui se poursuivent début 2026.

DEPENSES	BP 2025+DM	CFU 2025	Ecart	RECETTES	BP 2025 + DM	CFU 2025	Ecart
1641 - Remboursement d'emprunts	2 865 K€	2 865 K€	0 K€	024 - Produits des cessions	71 K€		- 71 K€
20 à 23 - Dépenses d'équipement	6 203 K€	4 260 K€	- 1 943 K€	10222 - FCTVA	64 K€	71 K€	+ 7 K€
275 - Dépôts et cautionnements	81 K€	81 K€	- 0 K€	20 à 23 - Dépenses d'équipement	0 K€	7 K€	+ 7 K€
Dépenses réelles d'investissement	9 149 K€	7 206 K€	- 1943 K€	Recettes réelles d'investissement	136 K€	78 K€	- 58 K€
040 / 13 - Subventions d'investissement	174 K€	174 K€	- 0 K€	040 / 28 - Amort. des immobilisations	1 947 K€	1 864 K€	- 84 K€
Opérations d'ordre	174 K€	174 K€	+ 0 K€	040 / 4817 - Pénalités de renégociation dette	1 674 K€	1 674 K€	0 K€
Opérations patrimoniales	145 K€	0 K€	- 145 K€	040 / 192 - Plus-values de cessions	0 K€	52 K€	+ 52 K€
TOTAL Dépenses d'investissement	9 468 K€	7 380 K€	- 2 088 K€	040 / 21 - Immobilisations corporelles	0 K€	16 K€	+ 16 K€
				Opérations d'ordre	3 622 K€	3 605 K€	- 17 K€
				Opérations patrimoniales	145 K€	0 K€	- 145 K€
				TOTAL Recettes d'investissement	3 902 K€	3 683 K€	- 219 K€
				Résultat section d'investissement	- 5 566 K€	- 3 697 K€	+ 1 869 K€
				Restes à réaliser 2025		493 K€	

Dépenses d'équipement : 4 260 K€

Déchèteries	Travaux de modernisation des déchèteries, maîtrise d'œuvre et études pour la construction de la déchèterie de Saint Lô, nouveaux équipements	1 079 K€
ISDND de Saint-Fromond	Construction casiers Autres : réseau assainissement, unité traitement des lixiviats...	2 512 K€ 40 K€
Logistique	Bennes	148 K€
	Conteneurs d'apport volontaire verre	28 K€
	Chariot élévateur	30 K€
	Porte engins	7 K€
	Véhicule utilitaire	15 K€
Bâtiments	Divers	18 K€
	Remise en état du bâtiment administratif Machine à laver	12 K€ 1 K€
Unité méthanisation / plateforme compostage	Travaux de déconstruction, maîtrise d'œuvre et études	342 K€
	Mise en place de la plateforme de compostage	5 K€
Services administratifs	Remplacement du logiciel RH, remplacement de PC, serveur informatique accès déchèteries...	23 K€

Restes à réaliser : 493 K€

Conteneurs d'apport volontaire verre x 100 unités	177 K€
Travaux de déconstruction de l'unité de méthanisation	154 K€
Mise en place d'une plateforme de compostage	48 K€
Bennes	69 K€
Création d'une haie à Saint Fromond	29 K€
Remplacement du logiciel RH	6 K€
Caméra sur quai de déchargement ISDND Saint Fromond	5 K€
Citerne incendie pour pompier ISDND	4 K€
Haie de noisetiers à la déchèterie de Villedieu	1 K€

Dépenses non réalisées et reportées en 2026 :

- Abri au-vent pour visites à Saint Fromond
- Optimisation du process chaudières à Saint Fromond
- Acquisition d'une tondeuse

Résultat de la section d'investissement :

Le déficit de la section d'investissement s'élève à 3 697 K€. Ce résultat devra être couvert par un virement de la section de fonctionnement.

	BP 2025 + DM	CFU 2025	Ecart
TOTAL Dépenses d'investissement	9 468 K€	7 380 K€	-2 088 K€
TOTAL Recettes d'investissement	3 902 K€	3 683 K€	- 219 K€
Résultat section d'investissement	- 5 566 K€	- 3 697 K€	+ 1 869 K€
002 - Résultat reporté - début d'exercice	1 904 K€	1 904 K€	
Résultat de la section d'investissement	- 5 566 K€	- 3 697 K€	
021 / Virement de la section de fonctionnement	3 662 K€	1 793 K€	
002 - Résultat reporté - fin d'exercice	0 K€	0 K€	
Restes à réaliser 2025		493 K€	

Délibération n°2026-08 : Approbation du Compte financier unique (CFU) 2025

Le Président, Laurent PIEN, a quitté la salle pour cette délibération.

VU le comité syndical, sous la présidence de Mme Marie-Agnès HEROUT, 1^{ère} vice-présidente
VU la délibération n°2022-42 mettant en place la nomenclature M57 développée à compter du 1er janvier 2023,

VU la décision de passage, au 1er janvier 2024, au compte financier unique (CFU), compte commun à l'ordonnateur et au comptable, et qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Financier Unique de l'année 2025 est présenté par la vice-Présidente :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	18 721 082.31
Recettes	21 563 431.02
Résultat de l'exercice 2025	2 842 348.71
Excédent de clôture 2024	6 369 923.41
Virement à la section d'investissement	1 792 971.42
Excédent de clôture 2025	7 419 300.70
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	7 380 432.17
Recettes	3 683 312.08
Résultat de l'exercice 2025	- 3 697 120.09
Excédent de clôture 2024	1 904 148.67
Virement de la section de fonctionnement	1 792 971.42
Résultat d'investissement à reporter	0
Restes à réaliser	493 295.23

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical approuve le compte financier unique (CFU) pour l'année 2025.

Mme HEROUT remercie le Président Laurent PIEN pour son engagement et sa pugnacité au cours de ces 6 dernières années. M. PIEN remercie les élus pour leur confiance ainsi que Laurent CLARYS et Erica LABBE pour leur travail sur le CFU et la préparation budgétaire.

■ BP 2025- Section de fonctionnement

M. Follain rappelle que les bases de ce budget ont été posées dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires qui a été présenté au comité syndical le 13 février dernier. Ce budget est construit avec des dépenses réalistes et des recettes prudentes.

Dépenses :

Sur l'exercice 2026, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 2 178 K€ par rapport au CFU 2025, en raison d'une hausse des charges à caractère général de 1 688 K€, d'une hausse des charges de personnel de 139 K€ et d'une hausse des dotations aux amortissements de 265 K€ (cf détail ci-dessous). Cette hausse de dépenses est en grande partie liée à l'adhésion de la CC Baie du Cotentin pour la totalité de son territoire avec la reprise de la déchèterie de Carquebut et du personnel associé, et le coût du traitement des déchets produits sur ce territoire. A noter également la hausse de 4€/t de la TGAP (+103 K€) et la création de deux postes : un chargé de prévention déchets et un agent de déchèterie supplémentaire pour Saint-Lô, pour la durée des travaux.

	CFU 2025	BP 2026	Ecart
011 - Charges à caractère général	7 636 K€	9 324 K€	1 688 K€
012 - Charges de personnel	3 618 K€	3 757 K€	139 K€
014 - Atténuation de produits	0 K€	244 K€	244 K€
65 - Autres charges de gestion courante	415 K€	414 K€	1 K€
66 - Charges financières	1 692 K€	1 601 K€	- 91 K€
67 - Charges exceptionnelles	0 K€	1 K€	0 K€
68 - Dotations aux provisions	1 755 K€	1 755 K€	0 K€
Dépenses réelles de fonctionnement	15 116 K€	17 096 K€	1 980 K€
042 / 6761 - Différences sur réalisations	52 K€	0 K€	- 52 K€
042 / 675 - Valeurs compt. des immob. cédées	16 K€	0 K€	- 16 K€
042 / 6811 - Dotations aux amort.	1 864 K€	2 128 K€	265 K€
042 / 6862 - Dotations aux charges financ.	1 674 K€	1 674 K€	0 K€
Opérations d'ordre	3 605 K€	3 803 K€	198 K€
TOTAL Dépenses de fonctionnement	18 721 K€	20 899 K€	2 178 K€

Principaux écarts :

Chapitre 011 – Charges à caractère général + 1 688 K€

De nouveaux postes de dépenses ± 750 K€

- ✓ Marchés de bas de quai de la déchèterie de Carquebut : + 435 K€
- ✓ Etude sur la prospective du syndicat après 2030 + 97 K€
- ✓ Collecte du verre sur le territoire de Sainte Mère Eglise + 20 K€
- ✓ Remplacement du charbon actif sur les chaudières de St Fromond + 51 K€
- ✓ Réajustement des énergies en fonction des consommations 2025 + 30 K€
- ✓ Mise en conformité NIS 2 et cyber sécurité + 24 K€
- ✓ Assistance à la mise en place de la plateforme de compostage des biodéchets + 17 K€ + coûts d'entretien et de fonctionnement de la plateforme + 10 K€
- ✓ Contrôle de qualité des entrants de collecte sélective par de l'IA + 13 K€
- ✓ Maintenance des systèmes de vidéo surveillance + 9K€

Des revalorisations de tarifs et/ou révisions de tonnages

- ✓ Passage de la TGAP de 65 à 69 € la tonne enfouie et intégration des ordures ménagères du territoire de Sainte Mère Eglise (1 520 T) + 103 K€
- ✓ Intégration des tonnages d'emballages du territoire de Sainte Mère Eglise dans la prestation de tri (+ 1200 T) + 252 K€

Chapitre 012 – Charges de personnel + 139 K€

- 3 postes de gardiens de déchèteries en plus : 2 pour Carquebut et 1 pour Saint Lô le temps des travaux + 108 K€
- Création d'un poste d'assistant de prévention à compter de mars + 29 K€
- Augmentation du taux de cotisation CNRACL et assurance maladie +50 K€
- Augmentation du taux d'assurance de 8.61 % à 8.96 % +6 K€
- Le poste de chargé de formation et prévention non budgété – 38 K€
- Le poste de directeur technique prévu sur 7 mois – 33 K€

Recettes :

Sur l'exercice 2026, les recettes réelles de fonctionnement sont prévues en baisse de 656 K€ malgré l'augmentation de la participation des adhérents de 959 K€ liée à l'adhésion de la CC Baie du Cotentin pour la totalité de son territoire. Cette baisse s'explique par :

- une baisse de 745 K€ des produits des services (moins de DIB inscrits au budget et des prix de reprise des matériaux basés sur les prix plancher)
- une baisse de 473 K€ des participations des autres organismes et notamment de Citeo, car il n'y aura plus de solde important sur l'exercice antérieur à percevoir.

RECETTES	CFU 2025	BP 2026	Ecart
013 - Atténuation de charges	186 K€	45 K€	- 141 K€
70 - Produits des services	4 119 K€	3 374 K€	- 745 K€
74 - Participations des communes	9 767 K€	10 727 K€	959 K€
74 - Participations autres organismes	3 835 K€	3 362 K€	- 473 K€
75 - Autres produits de gestion courante	87 K€	25 K€	- 63 K€
76 - Produits financiers	2 959 K€	2 959 K€	-0 K€
77 - Produits exceptionnels	110 K€	0 K€	- 110 K€
78 - Reprise sur provisions	325 K€	241 K€	- 84 K€
Recettes réelles de fonctionnement	21 389 K€	20 733 K€	- 656 K€
042 / 777 - Quote-part des subventions	174 K€	166 K€	- 8 K€
Opérations d'ordre	174 K€	166 K€	- 8 K€
TOTAL Recettes de fonctionnement	21 563 K€	20 899 K€	- 664 K€
Résultat section de fonctionnement	2 842K€	0.4 K€	- 2 842 K€

Principaux écarts :

Chapitre 70 – produits des services - 745 K€

- DIB clients : 17 736 T (contre 20 791 T en 2025) – 356 K€
- Reprise des recyclables : au vu des fluctuations incertaines des cours des matériaux, les reprises matières sont basées sur les prix plancher – 242 K€

Chapitre 74 – Participation des communes + 959 K€

La participation de la Baie du Cotentin augmente de 890 K€ en raison de l'adhésion du territoire de Sainte Mère Eglise. Les autres augmentations sont principalement dues à la TGAP qui augmente de 4 € par tonne enfouie.

Chapitre 74 – Participation des autres organismes - 473 K€

L'année 2025 a été marquée par davantage de soutiens CITEO (solde 2024 sur les emballages important). Les soutiens prévus sont constants en termes de performance et en progression au vu de l'élargissement du territoire (plus de tonnes soutenues). Ajout du soutien CITEO papier sur le tonnage ENCORE + 117 K€

		Clé de répartition	Dépenses nettes	
Compétences obligatoires	Charges de structures générales	126 872 habitants	976 914 €	7,7 € /hab
	Charges financières	117 914 habitants	2 086 605 €	17,7 € /hab
Compétences obligatoires	Traitement des ordures ménagères	16 111 T	3 173 867 €	197 €/T
	Traitement des biodéchets	139 T	9 174 €	66 €/T
	Traitement du tri sélectif	9 686 T	532 730 €	55 €/T
	Collecte des colonnes d'apport volontaire	865 T	169 540 €	196 €/T
	Collecte et traitement du verre	5 829 T	34 974 €	6 €/T
Compétences optionnelles	Gestion des déchèteries	35 085 T	3 122 565 €	89 €/T
		5 639 T encombrants	TGAP 389 091 €	69 € /T
	Gestion des quais de transfert de déchets	Quai Villedieu 1 420 T	26 980 €	19 €/T
		Quai Cavigny 8 172 T	204 300 €	25 €/T
Participation globale des adhérents 2026			10 726 740 €	

Participation 2026 par EPCI adhérent

	Structures générales	Charges financières	Traitement des OM	Traitement des biodéchets	Traitement du tri sélectif	Collecte des CAV	Verre	Gestion des déchèteries	Quai Villedieu	Quai Cavigny	TOTAL	
Saint-Lô agglo	76 800 hab	591 K€	1 360 K€	1 781 K€	9 K€	330 K€	89 K€	20 K€	2 266 K€	150 K€	6 597 K€	86 € / hab
Baie du Cotentin	22 942 hab	177 K€	246 K€ ²	854 K€		103 K€	81 K€	7 K€	705 K€	47 K€	2 218 K€	97 € / hab
Villedieu Intercom	15 779 hab	121 K€	279 K€	280 K€		58 K€		5 K€	540 K€	27 K€	1 311 K€	83 € / hab
Côte Ouest Centre Manche	5 719 hab	44 K€	101 K€	161 K€		26 K€		2 K€			334 K€	50 € / hab
Coutances Mer et Bocage	5 632 hab	43 K€	100 K€	98 K€		17 K€		1 K€		8 K€	267 K€	47 € / hab

* Calculé sur le secteur Carentan uniquement : 13 884 habitants

La répartition des coûts par adhérents en 2026 se base sur les tonnages traités de l'année 2025 (territoire Sainte Mère Eglise inclus)



Ratios participation 2025 par adhérent		Ordures ménagères	Déchèteries	Dont encombrants	Tri sélectif (emballages et papier)	Verre
Saint-Lô Agglo	76 800 hab	118 kg/hab	299 kg/hab	41 kg/hab	78 kg/hab	43 kg/hab
Baie du Cotentin	22 942 hab	189 kg/hab	311 kg/hab	44 kg/hab	81 kg/hab	48 kg/hab
Villedieu Intercom	15 779 hab	90 kg/hab	314 kg/hab	92 kg/hab	66 kg/hab	54 kg/hab
Coutances mer et bocage	5 719 hab	88 kg/hab			55 kg/hab	44 kg/hab
Côte Ouest centre Manche	5 632 hab	143 kg/hab			81 kg/hab	56 kg/hab
	126 872 hab	16 106 T	35 085 T	5 639 T	9 684 T	5 828 T

Résultat de la section de fonctionnement :

	CFU 2025	BP 2026	Ecart
TOTAL Dépenses de fonctionnement	18 721 K€	20 899 K€	+ 2 178 K€
TOTAL Recettes de fonctionnement	21 563 K€	20 899 K€	- 664 K€
Résultat section de fonctionnement	2 842 K€	0 K€	- 2 842 K€
002 - Résultat reporté - début d'exercice	6 370 K€	7 419 K€	
Résultat de la section de fonctionnement	2 842 K€	0 K€	
023 - Virement à la section d'investissement	1 793 K€	5 877 K€	
002 - Résultat reporté - fin d'exercice	7 419 K€	1 543 K€	

Le résultat de l'exercice est prévu à l'équilibre. Un virement à la section d'investissement de 5 877 K€ est budgété pour financer les dépenses d'équipement. Par conséquent, le résultat à reporter en fin d'exercice est estimé à 1 543 K€.

■ BP 2026 - Section d'investissement

DEPENSES	CFU 2025	BP 2026	Ecart	RECETTES	CFU 2025	BP 2026	Ecart
1641 - Remboursement d'emprunts	2 865 K€	2 819 K€	- 46 K€	024 - Produits des cessions	0 K€	113 K€	+ 113 K€
20 à 23 - Dépenses d'équipement	4 260 K€	7 020 K€	+ 2 760 K€	10222 - FCTVA	71 K€	709 K€	+ 638 K€
20 à 23 - Restes à réaliser 2025	0 K€	493 K€	+ 493 K€	13 - Subventions d'investissement	0 K€	20 K€	+ 20 K€
261 - Titres de participation	0 K€	24 K€	+ 24 K€	20 à 23 - Dépenses d'équipement	7 K€	0 K€	- 7 K€
275 - Dépôts et cautionnements	81 K€	0 K€	- 81 K€	Recettes réelles d'investissement	78 K€	842 K€	+ 764 K€
Dépenses réelles d'investissement	7 206 K€	10 355 K€	+ 3 149 K€	040 / 28 - Amort. des immobilisations	1 864 K€	2 128 K€	+ 265 K€
040 / 13 - Subventions d'investissement	174 K€	166 K€	- 8 K€	040 / 4817 - Pénalités de renégociation dette	1 674 K€	1 674 K€	0 K€
Opérations d'ordre	174 K€	166 K€	- 8 K€	040 / 192 - Plus-values de cessions	52 K€	0 K€	- 52 K€
Opérations patrimoniales		227 K€	+ 227 K€	040 / 21 - Immobilisations corporelles	16 K€	0 K€	- 16 K€
TOTAL Dépenses d'investissement	7 380 K€	10 749 K€	3 368 K€	Opérations d'ordre	3 605 K€	3 803 K€	+ 198 K€
				Opérations patrimoniales	0 K€	227 K€	+ 227 K€
				TOTAL Recettes d'investissement	3 683 K€	4 872 K€	1 189 K€
				Résultat section d'investissement	- 3 697 K€	- 5 877 K€	- 2 180 K€

Il n'est prévu aucun nouvel emprunt en 2026.

Des dépenses d'équipement très importantes sont budgétées en 2026, notamment pour la réalisation de la déchèterie de Saint-Lô et pour d'importants travaux de construction des casiers à l'ISDND. Les dépenses totales d'équipement sont évaluées à 7 020 K€ réparties ainsi :

Déchèteries	2 752 535 €
Construction de la nouvelle déchèterie à Saint-Lô	2 501 434 €
Sécurisation et modernisation des 10 autres déchèteries (fin des travaux)	78 523 €
Vidéo surveillance dans les déchèteries de Condé, Le Dezert, Saint Clair et Tessy	30 720 €
Equipements (local DMS, locaux déchets électriques) et travaux (réfection quais)	107 188 €
Construction d'une guérite à Carquebut	34 670 €
ISDND	3 526 375 €
Construction des casiers de stockage	3 236 549 €
Equipements et travaux divers	157 556 €
Optimisation process chaudières	108 270 €
Remise en état décharge Airel	24 000 €

ISDI	69 642 €
Porter à connaissance et MO	69 642 €
Pôle de Cavigny	649 206 €
Réhabilitation hall de maturation / Création plateforme de compostage	130 234 €
Bennes, remorques	114 476 €
Bennes compactrices à déchets	213 581 €
Equipements et travaux divers, matériels	49 745 €
Renouvellement véhicules et engins	19 500 €
Mise en sécurité risque incendie	121 670 €
Administration	21 792 €
Matériel informatique, logiciels ...	21 792 €

	CFU 2025	BP 2026	Ecart
TOTAL Dépenses d'investissement	7 380 K€	10 749 K€	3 368 K€
TOTAL Recettes d'investissement	3 683 K€	4 872 K€	1 189 K€
Résultat section d'investissement	- 3 697 K€	- 5 877 K€	- 2 180 K€
002 - Résultat reporté - début d'exercice	1 904 K€	0 K€	
Résultat de la section d'investissement	- 3 697 K€	- 5 877 K€	
021 / Virement de la section de fonctionnement	1 793 K€	5 877 K€	
002 - Résultat reporté - fin d'exercice	0 K€	0 K€	
Restes à réaliser 2025	493 K€		

Le résultat de la section d'investissement est estimé à - 5 877 K€, financé par un virement de la section de fonctionnement. Ce virement est conséquent mais les perspectives d'investissements pour les années 2027 à 2031 sont beaucoup moins élevées. Il sera nécessaire de reconstituer des réserves et de la trésorerie au cours de cette période.

A l'issue de cette présentation, M. PIEN remercie M. FOLLAIN.

Délibération n°2026-09 : Approbation du budget primitif 2026

Le budget primitif 2026 a été transmis aux délégués avec la convocation pour cette Assemblée.
Ce projet prévoit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	20 898 660.37
Dépenses – virement à la section d’investissement	5 876 663.72
TOTAL DEPENSES	26 775 324.09
Recettes	20 899 036.02
Résultat reporté	7 419 300.70
TOTAL RECETTES	28 318 336.72
SECTION D’INVESTISSEMENT	
Dépenses	10 255 441.55
Dépenses – restes à réaliser 2024	493 295.23
TOTAL DEPENSES	10 748 736.78
Recettes	4 872 073.06
Résultat de l’exercice précédent	0
Recettes – virement de la section de fonctionnement	5 876 663.72
TOTAL RECETTES	10 748 736.78
TOTAL BP 2026	
Dépenses	37 524 060.87 €
Recettes	39 067 073.50 €

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l’unanimité, le comité syndical approuve le budget primitif proposé pour l’année 2026.

M. Clairaux suggère éventuellement d’ajuster le plan de provisionnement si le syndicat mixte en a les capacités financières. Suite à différents échanges, les élus proposent de revoir à la hausse les capacités de provisionnement en septembre 2026, en fonction de l’estimation des résultats financiers pour l’année en cours.

Délibération n°2026-10 : Bilan et révision des Autorisations de programmes (AP) et crédits de paiement (CP)

Vu l’article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l’instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2022-43 adoptant le règlement budgétaire et financier du syndicat mixte du Point Fort,

Vu la délibération n°2022-13 du 11 mars 2022 approuvant la création de deux autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) concernant les programmes « Modernisation et sécurisation du réseau de déchèteries » et « Construction des casiers à l’ISDND de Saint-Fromond »,

Vu les délibérations n°2023-10 du 17 mars 2023, n°2024-07 du 15 mars 2024, n°2024-44 du 13 décembre 2024, n°2025-13 du 14 mars 2025 et n°2025-31 du 12 septembre 2025 révisant les autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) concernant les programmes « Modernisation et sécurisation du réseau de déchèteries » et « Construction des casiers à l’ISDND de Saint-Fromond »,

Le président informe le comité syndical du bilan des engagements pluriannuels et propose de réviser le montant des autorisations de programme et crédits de paiement comme suit :

AP 2022-01 – modernisation et sécurisation du réseau de déchèteries

- Bilan des engagements pluriannuels :

Montant de l'AP 2025	3 726 071.07 €
Réalisé CA 2022	11 352.00 €
Réalisé CA 2023	34 608.30 €
Réalisé CFU 2024	33 167.58 €
Réalisé CFU 2025	1 068 276.15 €
Crédits de paiement 2026	2 578 667.04 €
Montant de l'AP 2026 (inchangé)	3 726 071.07 €

Détail par opération :

Opération	Réalisations antérieures (2022 à 2024)	CFU 2025	Crédits de paiement 2026	Montant de l'AP 2026	Pour mémoire montant de l'AP au 31/12/2025
9018 Matériel administratif	0.00	4 219.90		4 219.90	6 004.80
9019 Déchèterie Saint Lô	60 325.20	107 444.32	2 501 434.30	2 669 203.82	2 654 886.20
9022 Déchèterie Condé	1 892.00	128 257.16	32 552.32	162 701.48	168 335.96
9023 Déchèterie Pont Hébert	0.00	81 793.07		81 793.07	83 398.68
9025 Déchèterie Villedieu	1 680.00	170 489.34	10 866.00	183 035.34	174 607.40
9029 Déchèterie Marigny	1 892.00	58 385.78		60 277.78	61 831.83
9030 Déchèterie Le Désert	1 892.00	98 757.04		100 649.04	102 770.95
9031 Déchèterie St Martin	1 892.00	54 747.75		56 639.75	57 814.20
9032 Déchèterie St Clair	1 892.00	82 179.78		84 071.78	85 825.03
9034 Déchèterie Tessy	1 892.00	61 287.71		63 179.71	64 404.11
9036 Déchèterie Carentan	5 770.68	144 727.17	33 814.42	184 312.27	188 855.52
9042 Déchèterie Percy	0.00	75 987.13		75 987.13	77 336.39
TOTAL	79 127.88	1 068 276.15	2 578 667.04	3 726 071.07	3 726 071.07

AP 2022-02 – Construction des casiers à l’ISDND de Saint Fromond

Code opération : 9027 – ISDND de St-Fromond

- Bilan des engagements pluriannuels et modification du montant de l’autorisation de programme et des crédits de paiement :

Montant AP voté en 09/2025	11 418 419.29 €
Réalisé CA 2022	446 544.58 €
Réalisé CA 2023	707 047.40 €
Réalisé CFU 2024	15 655.60 €
Réalisé CFU 2025	2 512 439.80 €
Crédits de paiement 2026	3 236 548.56 €
Crédits de paiement 2027	1 207 873.40 €
Crédits de paiement 2028	1 157 442.00 €
Crédits de paiement 2029	887 037.20 €
Crédits de paiement 2030	778 490.20 €
Crédits de paiement 2031	603 584.20 €
MONTANT AP 2026	11 552 662.94 €

soit + 134 243.65 €

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l’unanimité, le comité syndical :

- prend acte de l’information relative au bilan des engagements pluriannuels,
- autorise le Président à modifier l’autorisation de programme et les crédits de paiement concernant le programme «Construction de casiers à l’ISDND de Saint-Fromond», conformément au tableau ci-dessus.

Délibération n°2026-11 : Création de deux postes d’adjoint technique territoriaux pour accroissement temporaire d’activité

Vu le code général de la fonction publique, notamment l’article L313-1 et L332-23 1°,
Vu le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Vu le tableau des effectifs,

Considérant le besoin de renforcer l’équipe de gardien de déchèteries et notamment sur la déchèterie de Saint-Lô, lié à la création de la nouvelle déchèterie,

Le Président, propose de créer deux postes pour accroissement temporaire d’activité. Il s’agit de deux postes d’adjoints techniques territoriaux à temps complet (35h00), pour une durée de 6 mois, renouvelable, pour effectuer les missions de gardien de déchèteries.

Les agents contractuels seront rémunérés par référence à la grille indiciaire afférente au grade d’adjoint technique territorial.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, à l’unanimité, le comité syndical autorise le Président à signer tous actes, pièces et documents relatifs au recrutement de deux postes d’adjoints techniques territoriaux à temps complet (35h/35h), pour une durée de 6 mois, renouvelable.

Les dépenses pour ce poste sont prévues à l’article 012 du BP 2026.

7. Décisions prises par délégation

20/02/2026 - Décision de Bureau n°2026-01 : Marché n°PA2025/04 – Construction de la nouvelle déchèterie de Saint-Lô

- Lot N°1 : « Terrassement & VRD » : MASTELLOTTO SAS pour un montant de 790 806.53 € HT soit 948 967.84 € TTC
- Lot N°2 : « Électricité, courants forts et courants faibles » : SELCA SAS pour un montant de 75 497.01 € HT soit 90 596.41 € TTC.
- Lot N°3 : « Plomberie Chauffage ventilation » : VIRIA SAS pour un montant de 53 408.84 € HT soit 63 832.97 € TTC.
- Lot N°4 : « Paysage Clôture équipement » : CLEAN PAYSAGE pour un montant de 82 267.69 € HT soit 98 721.23 € TTC.
- Lot N°5 : « Bâtiment, clos couvert » : RAMERY CONSTRUCTIONS pour un montant de 557 916.76 € HT soit 669 500.12 € TTC.
- Lot N°6 : « Bâtiment, second œuvre » : EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES pour un montant de 85 982.13 € HT soit 103 178.55 € TTC.
- Lot N°7 : « Pont Bascule » : PRECIA MOLEN pour un montant de 62 115.00 € HT soit 74 538.00 € TTC.

20/02/2026 - Décision de Bureau n°2026-02 : Avenant n°1 au marché PN 2023/01 avec la SPL Normantri

13/01/2026 – Virement de crédits de 4600 € du chapitre 11 vers le chapitre 66 (crédits insuffisants sur les garanties financières liées à l'ISDND)

M. Lhullier souhaite féliciter les élus et les services pour le travail fait sur les déchèteries et la mise en place du Pass déchèterie.

M. Pien remercie les membres du Bureau, les délégués et les agents et notamment Laurent Clarys et Alexandra Brunet avant lui.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le secrétaire de séance,
Pascal LANGLOIS



Le Président,
Laurent PIEN

